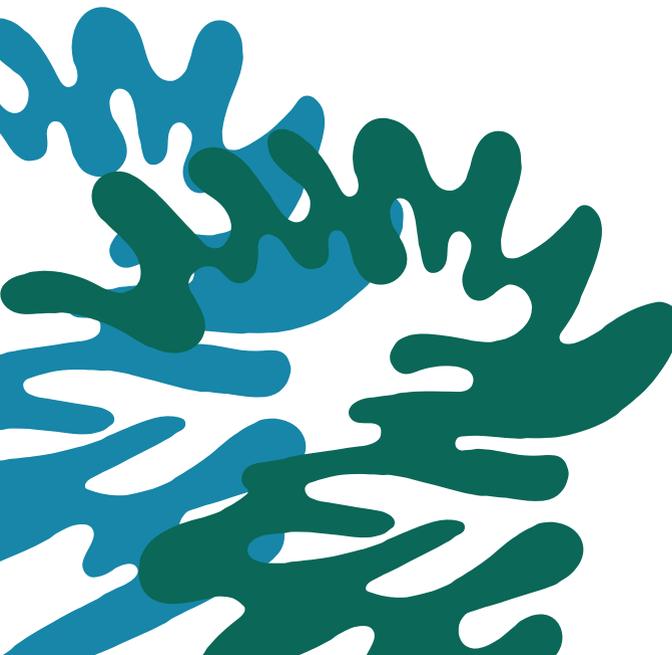




**"DANS NOTRE  
HISTOIRE"**



Afin de valoriser et de transmettre l'histoire et les actions de Cotravaux, ces fiches, publiées avec les lettres d'information du réseau ces derniers mois, ont été regroupées en un livret.

Ecriture et recherches : Véronique Busson

Transmission des connaissances : Françoise Doré

Mise en page : Léone Clerc, Loïce Leneveu

# Sommaire

## **Introduction**

## **Partie I – une partie de l’histoire de cotravaux**

Chapitre 1 : Naissance de Cotravaux

Chapitre 2 : Colloque de Besançon

Chapitre 3 : Cotravaux vers la fin de la cogestion

Chapitre 6 : Cotravaux déménagement

Chapitre 5 : Autour du service national

## **Partie II – exemples d’actions**

Chapitre 6 : Algérie

Chapitre 7 : Cotravaux dans des instances consultatives

Chapitre 8 : « AMICUS » 2008/2011

## Introduction

Cotravaux s'est engagé dans une démarche de transmission de son histoire, avec différents moyens d'actions comme la rubrique « Dans notre histoire » de sa newsletters mensuelle ; la formation « Les fondamentaux de Cotravaux » ; à destination des nouveaux et nouvelles entrants dans le réseau ; la formation « Transmission », au sein de l'équipe salariée ; ou encore le gros travail de recensement, tri et envoi de nos archives aux Archives Nationales en janvier 2023.

Ce livre est une manière de faire vivre l'histoire de Cotravaux et est amené à s'enrichir encore : nous espérons que cela vous donne envie aussi de contribuer à raconter l'histoire du réseau Cotravaux, quelle que soit votre ancienneté. Nous sommes preneurs et preneuses de vos témoignages et souvenirs.

# Partie I

*Une partie de l'histoire de Cotravaux*

# Chapitre 1



Naissance cogestion

## Structuration d'une politique jeunesse dans l'après-guerre

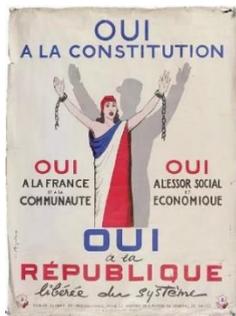
**1944** : création d'une « Direction de la Culture Populaire et des Mouvements de Jeunesse », qui instaure des pratiques de concertation et la participation des mouvements de jeunesse à des commissions.

**1954** : Le gouvernement de Pierre Mendès-France doit concrétiser deux idées force pour mettre en place une politique jeunesse ambitieuse :

1/ les questions de jeunesse concernent tous les départements ministériels, et non le seul ministère chargé de la jeunesse.

2/ les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, dans leur diversité, représentent la jeunesse et doivent être des interlocuteurs pour l'État.

De ces deux principes naissent des **structures interministérielles (le Haut Comité de la Jeunesse)** et des **Commissions consultatives de la Jeunesse au sein des ministères**, réunissant des représentants des administrations et des organisations de jeunesse (La Commission Armées-Jeunesse est la première créée, le service national étant une question sensible pour la jeunesse, c'est la seule qui existe encore aujourd'hui).



**Jun 1958 : Sur fond de Guerre d'Algérie et suite au « putsch d'Alger », Charles de Gaulle est rappelé au pouvoir.**

Une nouvelle **constitution**, renforçant les pouvoirs du Président de la République, est approuvée par référendum en septembre 1958, et promulguée le 4 octobre 1958.



**La Ve République est proclamée.** Charles de Gaulle est élu président.

**Le Haut-Comité de la Jeunesse, présidé par le Premier Ministre, est confirmé comme une institution représentative des organisations de jeunesse, une instance consultative réunissant des représentants de différents ministères et des mouvements de jeunesse.**

## **De la « consultation » à la Co-gestion**

Le Haut Comité de la Jeunesse a de nombreux sujets à traiter. Le développement des « **associations de co-gestion** » est travaillé dès 1959 dans deux domaines : « le déplacement à but éducatif des jeunes » (création de la COGEDEP en 1960) et « **la participation de jeunes à des chantiers de travail bénévole** »

(création de COTRAVAUX en 1959). Objectifs communs à ces organismes de cogestion : « *but éducatif et promotion sociale, souci de plus grande efficacité, coopération loyale et franche, substituée au dirigisme de l'État* ».

*Les associations de jeunesse et d'éducation populaire adhèrent librement à l'association ; l'État, quand à lui, met à disposition des mouvements de jeunesse, des moyens supplémentaires pour leur permettre de réaliser des tâches dépassant leurs possibilités. Il s'agit bien de collaboration et aucunement d'ingérence de l'État dans les programmes des associations ou des associations dans les politiques de l'État.*

**« Pour les jeunes, par les jeunes » (= les mouvements de jeunesse...)**

« Dès 1958, il a été dit clairement qu'il s'agissait de travailler pour les jeunes, évidemment, mais aussi avec les jeunes et par les jeunes. Il ne

*s'agissait certes pas de répandre des consignes, mais bien de coordonner les bonnes volontés. Il ne s'agissait pas d'imposer des doctrines, mais de concilier des tendances. Plus : les faire s'enrichir mutuellement afin que les jeunes Français travaillent encore davantage ensemble. (...) Un mot un peu barbare mais qui traduit bien, sur le plan public, ce souci d'association de la jeunesse aux initiatives gouvernementales : c'est celui de « cogestion ». Dans la cogestion, les jeunes, avec les pouvoirs publics, ont eux-mêmes la charge de leurs activités. Ils participent, par exemple, (...) à l'implantation et à l'exécution des chantiers de travaux dans lesquels ils contribuent au développement du pays et à sa mise en valeur. Toutes ces entreprises, qui ont pour but de préparer les jeunes à leurs activités futures, visent aussi à leur ouvrir les yeux sur le monde dans lequel ils vivent. »*

Extraits d'un discours de Maurice Herzog « Vers  
*la jeunesse de demain* » en 1963.

## **1959 : naissance de Cotravaux**

**26 mai 1959 : Maurice Herzog préside l'Assemblée Générale constitutive de l'Association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX), et rappelle les trois principes de base et objectifs de cette cogestion :**

- 1) Permettre d'associer plus largement la jeunesse à des tâches d'intérêt général*
- 2) Fournir aux mouvements se consacrant à ces tâches les moyens qui leur sont nécessaires*
- 3) Assurer une plus grande efficacité à l'aide fournie en ce domaine par les pouvoirs publics*

Autour de la table, des représentants de 6 ministères et des 9 associations fondatrices.

- Représentants des ministères : Travaux publics, Armées, Agriculture, Intérieur,

Finances, Construction et Haut-commissariat à la jeunesse et aux sports

- Associations fondatrices : Alpes de Lumière, CIMADE, Compagnons Bâtitseurs, Concordia, Jeunesse et Reconstruction, Moulin des Apprentis, Mouvement Chrétien pour la Paix (qui deviendra « Solidarités Jeunesses »), Service de Construction par les jeunes, Service Civil International.

Les statuts de l'Association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX) sont adoptés :

*Articles 2 - L'association est placée sous le patronage du Haut-Comité de la jeunesse de France et d'Outre-Mer*

*Article 3 – L'association a pour but, en réunissant les moyens nécessaires en subventions, en matériel et en personnel :*

*D'augmenter en qualité et en célérité les services rendus à des collectivités par des organismes privés, sans but lucratif, se consacrant notamment à l'étude et à l'exécution de travaux civils d'intérêt général.*

*D'associer plus largement les dites organisations pour des tâches communes qui satisfassent au*

*besoin des jeunes, dans le domaine des contacts humains, tant sur le plan national que sur le plan international.*

*L'association s'interdit toute action politique.*

*Les activités de l'Association ne pourront, en aucune façon, aller à l'encontre des intérêts des travailleurs salariés.*

L'Association de co-gestion pour le travail volontaire des jeunes sera déclarée à la Préfecture de Police le 1<sup>er</sup> juillet 1959, parution au Journal Officiel de la République Française le 11 juillet 1959.

### **Les membres et le Conseil d'administration**

L'Association se compose de membres actifs (des représentants des associations) et de membres de droit (des représentants de Service Publics, de ministères et d'administrations).

Les membres actifs sont « *choisis parmi les membres des Associations se consacrant de façon désintéressée à des travaux d'intérêt*

*général auxquels elles associent des jeunes volontaires dans un esprit de tolérance et de libre camaraderie favorable à leur promotion »* : il s'agit donc, dans un premier temps, de personnes physiques.

Le Conseil d'Administration est composé de 15 membres actifs et 9 membres de droit. Les associations ont ainsi une voix prépondérante. Le Président et un des deux Vice-Présidents sont choisis parmi les membres actifs (associations), le Secrétaire général parmi les membres de droit (administrations).

### **Des modifications de statut interviendront ensuite pendant la période de Co-gestion**

- Les membres actifs seront les associations elles-mêmes et les membres de droit « *les ministères intéressés par les buts poursuivis par l'association* » :
- Le Conseil d'Administration sera plus important : 35 membres, les associations ayant toujours une voix prépondérante

(20 représentants contre 15 représentants des membres de droit).

### **Admission de nouveaux membres**

Les statuts prévoient l'admission de nouveaux membres, sur agrément du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur en fixera les conditions :

- *Être des associations françaises, déclarées 1901 depuis au moins deux ans et agréées par le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.*
- *Présenter une gestion financière satisfaisante dans l'année écoulée*
- *Pratiquer des activités de chantier depuis au moins 2 ans*
- *Être ouverte à tous les jeunes, sans discrimination raciale, confessionnelle, politique ou de nationalité*
- *Accueillir sur les chantiers uniquement des volontaires accomplissant un travail pour lequel ils ne sont pas rémunérés.*

Tous les éléments de cette note sont tirés de l'étude « *La co-gestion promue par Maurice Herzog : un modèle ?* » Françoise Tétard (Mémoire et racines de la co-gestion – Juin 1998).

Cette étude concerne notamment Cotravaux, de sa naissance à la fin de la cogestion.

AG constitutive de COTRAVAUX (registre original)

Monsieur HERZOG rappelle les raisons de cette  
Cogestion proposée entre les Pouvoirs Publics et les Mouvements  
se consacrant à des tâches d'intérêt général, raisons qui,  
peu-être, ont déjà été exposées lors des différentes  
réunions préparatoires qui ont eu lieu à ce sujet.

Il remercie les Associations d'avoir répondu  
largement à l'appel du Premier Ministre qui attache  
une grande importance à la réalisation d'un projet qui doit

- 1° Permettre d'associer plus largement les jeunes  
tâches d'intérêt général.
- 2° Fournir aux Mouvements se consacrant à ces tâches les  
moyens qui leur sont nécessaires.
- 3° Assurer une plus grande efficacité à l'aide fournie  
en ce domaine par les Pouvoirs Publics.

Une décision rapide concernant ce projet permettra  
et verra en temps voulu les projets et propositions de l'asso-  
ciation dans les prévisions budgétaires en cours d'élaboration.

Les débats sont ouverts :

À la demande de M<sup>r</sup> HERZOG, les associations suivantes  
se déclarent avoir mandat pour délibérer :

- Communica
- Service de Construction pour les Jeunes - Lyon.
- Alphas de Lumière
- Compagnons Bâtisseurs
- Mouvement Chrétien pour la Paix
- Jeunesse et Reconstruction (sous réserve de  
l'agrément de son Conseil d'Administration)
- Moulin des Apprentis (sous réserve de l'agrément  
de leur assemblée générale)
- C. I. M. A. D. E ( — " — )

Par contre les représentants du service Civil Inter-  
national, déclarent ne pas avoir mandat pour délibérer  
et être présents à titre d'observateurs.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COTRAVAUX – 1959 À 1995

ANNÉES	PRÉSIDENT(E) & ASSOCIATION D'ORIGINE	MEMBRES ASSOCIATIFS AU BUREAU	MEMBRES DE L'ADMINISTRATION AU BUREAU
1959 - 1962	<b>Georges Lardeau</b>  Concordia	E. Reclus, S.C.I. Ghéné, C.B.	Paillet, Haut comité de la Jeunesse Mairet, min. Intérieur
1962 - 1967	<b>Guy Madiot</b>  Alpes de Lumière	C. Chareille, M.A. Sellier, S.C.I. Cochet, Cimade Grandoulier, J.R.	Paillet, Bourgeade, Haut comité de la Jeunesse Pallez, Reymond, min. Intérieur
1967 - 1970	<b>C. de Cornulier</b>  Compagnons Bâisseurs	Swagten, E.C. J. Sire, Trocquemene, M.C.P. Autussier, Concordia J.P. Loux, S.C.I.	Pallez, min. Intérieur
1970 - 1975	<b>Jean de Chalon</b>  Rempart	C. de Cornulier, Jamet, C.B. Bugeaud, Berthet, Coulon, E.C. Du Chene, Concordia Texier, M.C.P. Madiot, A.L. C. Chareille, M.A. J.P. Loux, S.C.I.	Millot, min. Intérieur de Somer d'Assenoy, min. Jeunesse & Sports  Paraf, min. Intérieur (1973) Taulle, " (1974)
1975 - 1978	<b>Jean Bastide</b>  Mouvement Chrétien pour la Paix	F. Garcia, C.B. P. Arnould, Rempart J.M. Most, S.C.I.	de Somer d'Assenoy, min. Jeunesse & Sports Aouster, Cannesson, min. Intérieur
1978 - 1979	<b>Françoise Garcia</b>  Compagnons Bâisseurs	M. Abhervé, E.C. J. Sire, M.C.P. Y. Paris, Concordia	de Somer d'Assenoy, min. Jeunesse & Sports Cannesson, min. Intérieur
1979 - 1981	<b>Patrick Arnould</b>  Rempart	M.C. Abiska, J.R. F. Quesnel, C.B. R. Castagnac, Concordia	Gilmer, min. Intérieur Langlais, J. Pachot, min. Jeunesse & Sports
1981 - 1986	<b>José Jacquemart</b>  Etudes et Chantiers	L. Eberhard, M.C.P. F. Doré, S.C.I. D. Bruneau, J.P. Spang, Rempart	B. Laville, M. Lucas, F. Moyen, min. Jeunesse & Sports Giully, min. Intérieur
1986 - 1987	<b>Chantal Debry</b>  Rempart	J. Sire, M.C.P. K. Abiska, J.R. A. Bué, E.C. V. Molina, Concordia	Denize, min. Intérieur M. Lucas, Légliše, J. Pachot, min. Jeunesse et Sports
1987 - 1992		V. Molina, F. Festa, A. Godfroy, Concordia A. Bué, E.C. J.C. Muller, J.L. Harribey, S.J. M. Allué, E. Ferezou, N. M. C. Barbé, J.R. M. Biscontini, M.A.	FIN DE LA COGESTION Les administrations se retirent
1992 - 1995	<b>Jean Bourrieau</b>  Solidarités Jeunesses	A. Godfroy, Concordia E. Ferezou, N. M. V. Busson, S.C.I. C. Debry, O. Lenoir, Rempart	

(Abréviations utilisées : A.L. : Alpes de Lumière - C.B. : Compagnons Bâisseurs - E.C. : Études et Chantiers - J.R. : Jeunesse et Reconstruction - M. A. : Moulin des Apprentis - M.C.P. / S.J. : Mouvement Chrétien pour la Paix / Solidarités Jeunesses - N. M. : Neige et Merveilles - S.C.I. : Service Civil International)

## Chapitre 2



Colloque de Besançon – Novembre 1985

Les chantiers de travail volontaire, une  
proposition de travail différent pour un  
développement solidaire

## **1985 – « Année internationale de la jeunesse participation, développement, paix »**

Le colloque de Besançon s'inscrit pleinement dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse. Les thèmes « participation », « développement », « paix » sont au cœur de l'histoire et des actions des associations de volontariat regroupées dans Cotravaux, avec des évolutions et des adaptations liées au contexte d'alors.

**34/151. Année internationale de la jeunesse : participation, développement, paix**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 33/7 du 3 novembre 1978, par laquelle elle a décidé de proclamer une année internationale de la jeunesse,

*Reconnaissant* qu'il est profondément important que les jeunes contribuent directement à façonner l'avenir de l'humanité et qu'ils puissent participer utilement à l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité,

*Considérant* qu'il est nécessaire de diffuser parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de solidarité humaine et de dévouement aux objectifs du progrès et du développement,

*Convaincue* de la nécessité impérieuse d'orienter l'énergie, l'enthousiasme et les capacités créatrices des jeunes pour construire la nation, lutter pour l'indépendance nationale et l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies, et contre la domination et l'occupation étrangères, assurer le progrès économique, social et culturel des peuples, instaurer le nouvel ordre économique international, préserver la paix mondiale et promouvoir la coopération et la compréhension internationales,

**En France**, le Comité national de coordination pour l'année internationale de la jeunesse, qui regroupe des représentants de l'État, des associations et d'autres organismes concernés, a retenu quatre thèmes : l'insertion sociale et professionnelle, la culture et la communication,

la libre circulation des jeunes entre pays et la solidarité entre générations et entre ethnies.

L'ouvrage est encore disponible à Cotravail



## **Le Colloque de Besançon**

*Dans une période de crise sociale et de chômage,*

*Un colloque autour du travail volontaire, du travail « différent »*

Le projet de ce colloque, initié par Études et Chantiers et soutenu par le DDJS du Doubs, a été repris par Cotravaux (fin de période de cogestion).

Il a obtenu le label de l'AIJ, et le haut patronage du ministre de la Jeunesse et des Sports, Alain CALMAT, qui interviendra lors de l'ouverture du colloque, le 21 novembre 1985 à Besançon.

Huguette BOUCHARDEAU, ministre de l'Environnement, interviendra lors de la clôture du colloque.

Les actes du colloque ont été publiés par l'INEP (Institut national d'éducation populaire, INJEP depuis 1990).

### **Le travail volontaire comme acte social**

Dans l'introduction au Actes du Colloque, à la question *Pourquoi le colloque sur le travail volontaire ? Une situation de crise / Des faits de société*, il est question des mutations en cours concernant l'évolution de la notion de travail et

de la spécificité du *travail volontaire*, des chantiers et des volontariats.

**Les thèmes abordés lors de ce colloque, les questionnements, raisonnent avec notre actualité à plus d'un titre :**

- **TRAVAIL VOLONTAIRE ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL**
  - Le travail volontaire et la formation
  - Le travail volontaire et la socialisation
  - Le travail volontaire et la responsabilisation
  
- **TRAVAIL VOLONTAIRE ET CHANGEMENT SOCIAL**
  - Le travail volontaire et le changement du statut des personnes
  - Le travail volontaire et l'évolution des relations inter-personnelles et sociétales

- Le travail volontaire et l'invention des fonctions sociales et rôles nouveaux
- **TRAVAIL VOLONTAIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
  - Le travail volontaire et le changement dans les relations producteur-consommateur – La pédagogie de l'économie
  - Le travail volontaire et le développement solidaire (la coopération Nord-Sud)
  - Point rencontre Inter-TUC
- **PLURIACTIVITES ET SOLIDARITES : DU TEMPS DE L'EMPLOI AU TEMPS DES ACTIVITES**  
**Conférence publique de Thierry JEANTET**

**Le Rapport général du Colloque reprend les constats, réflexions et pistes partagés dans les différents ateliers thématiques, et conclut par quelques idées et propositions autour de trois domaines :**

*Le Travail Volontaire, une grande chance et quelques risques*

*Le Travail Volontaire, vecteur de l'Éducation Populaire*

*Un engagement des partenaires institutionnels*

## **1985 - Quelques points de repère**

### **En France :**

- François Mitterrand est Président de la République (1<sup>er</sup> mandat), Laurent Fabius son Premier ministre (en mars 1986, le résultat des élections législatives mèneront à la première « cohabitation » de la Vème République, avec Jacques Chirac comme Premier ministre). Ministre délégué à la jeunesse et aux sports : Alain Calmat. Il ouvrira le Colloque de Besançon.
- Dans le contexte mondial de récession du début de la décennie, la crise économique et le chômage n'épargnent pas la France. Pour lutter contre le chômage des jeunes, des dispositifs sont mis en place : les « Stages jeunes

volontaires » en 1982, les TUC, « Travaux d'utilité collective » en 1984, les Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP) en 1985. Ces périodes, sous statut de stagiaires de la formation professionnelle, ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite. Cela touche des centaines de milliers de personnes, qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite et revendiquent la validation de ces trimestres. Un article a été intégré dans le projet de loi sur la réforme des retraites, avec le soutien du Gouvernement.

### **Europe :**

- Jacques Delors est Président de la Commission européenne.
- Signature de l'accord de Schengen, entre l'Allemagne de l'Ouest, la France et les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). Cet accord de libre circulation est la première étape de la création de l'espace Schengen, 10 ans plus tard.

**Santé** : les années 1980 sont marquées par le SIDA. Début d'une épidémie, découverte du VIH « *Virus de l'immunodéficience humaine* » par des chercheurs de l'Institut Pasteur, expérimentation des premiers traitements...

*Le contexte n'est plus le même aujourd'hui, mais les grands questionnements sur la place du travail volontaire, du travail « différent », restent d'actualité, face aux nouvelles formes de travail et d'emploi, à la variété des cadres actuels d'engagement et d'insertion, notamment pour les jeunes.*

## Chapitre 3



Vers la fin de la cogestion

## Les années 1980

C'est dans un contexte économique très dégradé (chômage, inflation) que François Mitterrand est élu Président de la République en 1981, pour mettre en œuvre le programme commun de la gauche. La dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives qui suivront lui apporteront une majorité absolue. Après deux années de politique de relance et de mesures sociales, et trois dévaluations, 1983 est l'année du « tournant de la rigueur ».

Les élections législatives de 1986 donnent la majorité à la droite, Jacques Chirac est nommé Premier ministre. C'est la première cohabitation de la Ve République.

Réélu Président de la République en 1988, François Mitterrand dissout l'Assemblée nationale. Les élections législatives anticipées

ne donneront qu'une majorité relative au groupe socialiste, qui devra trouver des alliances, notamment au centre, pour faire voter les lois. En 1993 la droite remporte les élections législatives, et ce sera la seconde cohabitation, jusqu'à l'élection de Jacques Chirac à la Présidence de la République en 1995.

### **1981 – 1983 : L'Acte I de la décentralisation**

Dans le programme de la gauche, la décentralisation est une priorité. Gaston Defferre est nommé Ministre d'État, *ministre de l'Intérieur et de la décentralisation*, des lois et décrets sont adoptés dès la première année du mandat de François Mitterrand. La loi de mars 1982 relative *aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* instaure un nouvel équilibre entre l'État et les autorités locales. Les évolutions vont se

poursuivre dans l'organisation territoriale et la répartition des compétences et des moyens. La Région devient collectivité territoriale, avec un pouvoir exécutif élu (première élection au suffrage universel direct des conseillers régionaux en (1986).

**C'est dans ce contexte de décentralisation et de crise économique que les organismes de cogestion créés dans les années 1959 – 1960 verront leur destin basculer.**

Dans « Les apports des chantiers de jeunes bénévoles » édité en 1997, des acteurs de la cogestion sont interviewés, et la période 1980 - 1985 est ainsi décrite :

*Cotravaux et ses associations sont confrontées à d'importants enjeux de société (lutte contre le chômage, alternative à l'incarcération, développement local, construction de l'Europe et réalité quotidienne de l'international etc..) et à l'ouverture du « champ du travail volontaire ». C'est aussi le moment de la mise en place de la*

décentralisation d'une part, et d'autre part de la déconcentration des services et des crédits progressivement à partir de 1983.

- **Décentralisation** : Transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales. L'administration des régions, départements et communes est confiée à des conseils élus, qui ne sont ainsi plus sous la tutelle de l'État.

## Qu'est-ce que la décentralisation ? (territoriale)



- **Déconcentration** : Organisation des services de l'État au niveau local. Création d'autorités administratives

représentant l'État dans les Régions et Départements.

Les autorités déconcentrées (préfets de région et de département, recteurs d'académie notamment) restent sous le contrôle hiérarchique de l'État (nomination, sanction, révocation...).

Les services déconcentrés de l'État (« services extérieurs » avant 1992) mettent en œuvre les politiques des différents ministères, sous l'autorité du préfet, ou d'une autorité spécifique (recteur pour les services académiques par exemple).

## Qu'est-ce que la déconcentration ?



## **1985 : un rapport qui sonne la fin de la cogestion**

En 1985 le ministre de la Jeunesse et des Sports, Alain Calma, demande que soit évaluée *« l'opportunité du maintien de Cotravaux sous sa forme actuelle et de son remplacement par de nouvelles structures »*.

Le rapport d'expertise remis en septembre 1985 souligne trois évolutions depuis la création de Cotravaux :

- La diversification des formes de chantiers et de travail volontaire mis en place par les associations, notamment dans les années 1980, avec des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. En 1985, les TUC (Travaux d'utilité collective) représentent plus de la moitié des journées de chantier. On s'éloigne ainsi des « chantiers de jeunes bénévoles », cœur de la cogestion.
- Les lois de décentralisation et la déconcentration des pouvoirs. Les crédits chantiers ne sont plus répartis par

Cotravaux, ce qui diminue considérablement sa fonction et son rôle de programmation. L'esprit même de la cogestion est remis en cause.

- La diversification des ministères autour de la table de Cotravaux a aussi été jugée compliquée, chacun soutenant les chantiers pour des objectifs différents (axés sur les jeunes ou sur la préservation du patrimoine par exemple). L'interministériel n'est pas un exercice facile, notamment lorsque les modalités de financement doivent s'adapter aux évolutions.

Et constate :

*Du côté des associations de chantiers, on reconnaît la nécessité du changement et on s'affirme prêt à remplacer la cogestion proprement dite, c'est-à-dire la commune gestion des subventions accordées par l'État, par un « partenariat » chargé de définir et de coordonner, dans un « lieu national », objectifs et moyens du travail volontaire.*

*Au ministère de la Jeunesse et des Sports, on observe que les évolutions récentes ne justifient plus que le fonctionnement de la cogestion*

dépende presque exclusivement des moyens prélevés sur son département. Dans les autres ministères, les remarques portent soit sur le manque de transparence des coûts de certaines opérations, Cotravaux apparaissant comme un écran, soit sur l'incompatibilité des motivations. Pour certains partenaires d'État, en effet, l'aide aux chantiers a d'abord pour but de réaliser des programmes correspondant à des objectifs gouvernementaux et non pas d'encourager une branche déterminée du mouvement associatif, même si on en reconnaît l'utilité et l'efficacité.

Les experts font des propositions, pour que les associations puissent se concerter en toute indépendance ; pour maintenir un niveau national de politique interministérielle pour le travail des jeunes ; pour la création d'une structure nationale (administrations et associations) formulant des propositions sur la répartition des enveloppes régionales ; et sur l'échelon régional, qui doit devenir l'échelon privilégiée de la cogestion.

## 1987 : l'État se désengage de la cogestion

En janvier 1987, le Directeur de la jeunesse et de la vie associative, Georges Vanderchmitt, communique à la Présidente de Cotravaux, Chantal Debry (Union REMPART), les décisions quant au principe de cogestion :

*Les administrations concernées tiennent à réaffirmer leur attachement au principe de travail volontaire et au développement des chantiers de jeunes.*

*La cogestion mise en œuvre à travers l'association Cotravaux, si elle a produit des effets très positifs dans le passé, a toutefois subi en 1983 le contrecoup de la déconcentration des crédits, ce qui a considérablement diminué le poids de l'échelon national. Aujourd'hui, c'est l'échelon régional qui est à privilégier pour la mise en œuvre des opérations (...)*

*Néanmoins, les administrations confirment leur intérêt pour une concertation nationale portant en particulier sur des missions telles que formation, études générales, coordination, information et relations internationales.*

**En conséquence, les ministères concernés décident du retrait de l'État de l'association Cotravaux (...).**

## **Décision unilatérale de l'État. Les associations plaident pour le maintien de la cogestion, soutenues par le CNAJEP**

*(...) Bien que Cotravaux puisse se targuer de résultats significatifs, que les actions de travail volontaire soient en plein développement et connaissent un important élargissement par tous les programmes d'insertion sociale et professionnelle, cet organisme est aujourd'hui menacé. La déconcentration et la décentralisation d'une bonne partie des financements que l'État accordait traditionnellement aux actions de travail volontaire pour certains sonneraient le glas de cet organisme original. Nous ne pouvons accepter cette vision réductrice du rôle de la cogestion, Cotravaux est avant tout un cadre de réflexion pour la mise en place d'une politique cohérente et globale, concertée entre l'état et les principales associations. (...) Si nous entendons défendre avec force l'idée de la cogestion, cela ne veut pas dire que nous rejetons toutes évolutions.*

## **Suit une période ainsi décrite dans l'ouvrage « Les apports des chantiers de jeunes bénévoles » édité en 1997**

*1987 – 1990 : les administrations se retirent de la cogestion. Commence alors une période difficile de construction d'une coordination autour de valeurs communes, d'intérêts communs à*

*l'ensemble des associations. Ce travail aboutit, prouvant ainsi que si la répartition d'une enveloppe constituait une donnée fondamentale de la « cogestion », ce qui unissait les associations allait bien au-delà.*

## **En 1989, Cotravaux se transformera en « Coordination pour le travail volontaire des jeunes ».**

### **Les éléments de cette note sont tirés :**

- de l'étude « *La co-gestion promue par Maurice Herzog : un modèle ?* » Françoise Tétard (Mémoire et racines de la co-gestion – Juin 1998). Cette étude concerne notamment Cotravaux, de sa naissance à la fin de la cogestion [Cotravaux : une cogestion en chantier](#)
- de l'ouvrage « *Les apports des chantiers de jeunes bénévoles* » (Cotravaux - 1997) - Première partie [Les chantiers aujourd'hui](#)

## Chapitre 4



Cotravaux déménagement ! Février 2023

## **1961 : Cotravaux reprend un bail commercial 11 rue de Clichy**

Lors de sa création en 1959, le siège social de Cotravaux est situé rue des Pyramides dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, puis rue de Châteaudun, dans le 9<sup>ème</sup>.

En décembre 1961, Cotravaux reprend un droit de bail commercial au 11 rue de Clichy « *Cession consentie pour 50.000 NF<sup>1</sup>* » et s'installe dans ces locaux au 3<sup>ème</sup> étage début 1962, avec un loyer annuel de 4.000 NF.

## **1969 : Cotravaux devient propriétaire**

Fin du bail, préparation de l'achat : des prêts et subventions sont consentis pour l'achat et l'aménagement du local (Secrétariat d'État à la Jeunesse, sports et loisirs, Caisse d'Épargne, CNAF, Affaires sociales...).

---

<sup>1</sup> La France est passée au « nouveau franc » en 1960 (1 NF = 100 AF), avant de passer à l'Euro en 2002 (1 euro = 6,55957 francs).

Décembre 1969 : vente des locaux, par la *Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans* au profit de l'Association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX), pour le prix de deux cent cinquante-deux mille francs. L'association devient propriétaire des locaux de 150 m<sup>2</sup>, avec un débarras et une cave.

Fin des années 1980 : avec la régionalisation et la déconcentration, les ministères se retirent de la Cogestion, mais les associations maintiennent l'association. Cotravaux change de nom et devient « *Coordination pour le travail volontaire des jeunes* » en 1989, mais reste propriétaire des locaux.

## **1989 : partage des locaux assurant des revenus à Cotravaux**

Avec une équipe salariée qui se réduit<sup>2</sup>, des surfaces deviennent disponibles. Cotravaux loue à l'année des bureaux à d'autres associations et, à l'occasion, la salle de réunion. Cela assure un revenu régulier, qui compense l'ensemble des frais liés au local (charges de copropriété, impôts et taxes, EDF GDF, assurances... ), et, en partie, les travaux dans la copropriété. Dans le local, des travaux de peinture et d'aménagement sont réalisés par des chantiers de bénévoles (Concordia, Jeunesse et Reconstruction en 1990, plus récemment, Groupement REMPART Ile-de-France), mais les finances de Cotravaux ne permettent pas d'engager des travaux importants de rénovation ou d'amélioration

---

<sup>2</sup> A la fin de la période de cogestion, l'équipe salariée est de 5 personnes. En 1989, il n'y a plus qu'un seul salarié.

dans les locaux (notamment planchers, doubles vitrages...).

## **2020 : décision de vendre le 11 rue de Clichy**

La vente du 11 rue de Clichy a été plusieurs fois évoquée, mais repoussée, les loyers générant une grande partie des ressources propres et équilibrant les charges liées aux locaux. En 2020, la vente du local redevient d'actualité. Les comptes annuels de Cotravaux présentent régulièrement des déficits, ces résultats cumulés pèsent lourdement dans le bilan. La seule richesse de Cotravaux est l'appartement du 11 rue de Clichy, et mieux vaut s'en séparer avant que d'autres gros travaux comme la création d'un ascenseur soient votés ! Parallèlement, le projet associatif évolue, avec la volonté de développer des formations, il est alors nécessaire d'avoir un local plus adapté, avec

une grande salle de formation / réunion, accessible aux personnes à mobilité réduite.

En 2021, les démarches sont engagées pour faire estimer les locaux 11 rue de Clichy et, parallèlement, rechercher un nouveau bien. L'idée est de trouver un nouveau local avant de mettre en vente le 11 rue de Clichy.

### **2022 : le 11 rue de Clichy trouve rapidement preneur...**

Courant 2022, les visites de nouveaux locaux n'aboutissant pas, la décision est prise de mettre en vente sans plus attendre. Un mandat de vente est confié à une Agence en août, il n'y aura pas plus de trois visites, le 14 septembre une société d'investissement fait une offre d'achat au prix présenté, soit 1.600.000 €, plus les frais d'agence. Cette vente rapide tient essentiellement à la nature du bien « *appartement à usage professionnel* ». Les investisseurs recherchent ce type de bien à Paris

pour les convertir en appartement à usage d'habitation, compensant des opérations immobilières de création de bureaux. Le 11 octobre 2022, une promesse unilatérale de vente est signée, laissant un délai de 5 mois pour conclure la vente. L'acte de vente sera signé le 21 mars 2023.

## **2023 : déménagement de la rue de Clichy**

Les choses se précipitent... il faut faire les cartons !

En attendant de trouver un nouveau local, Concordia propose d'accueillir Cotravaux dans ses bureaux du 17<sup>ème</sup>. L'équipe déménagera avec le mobilier et les affaires courantes dans les locaux de Concordia, les autres meubles et dossiers seront stockés dans un box en attendant de trouver une destination définitive.

## Des archives... parties le 25 janvier

Les locaux du 11 rue de Clichy abritaient 60 ans d'archives de l'association. La période

« cogestion » relève

des archives

ministérielles, alors

que depuis 1989

c'est vers les archives

de l'éducation



populaires (PAJEP) que les fonds pourraient

partir. Les archivistes du ministère et du PAJEP

ont raisonnablement convenu que le fonds

d'archives de Cotravail ne devait pas être

séparé en 2, et c'est finalement le ministère de

l'Éducation Nationale qui s'en charge, et

accepte de fournir les cartons et de prendre en

charge le transfert des archives.

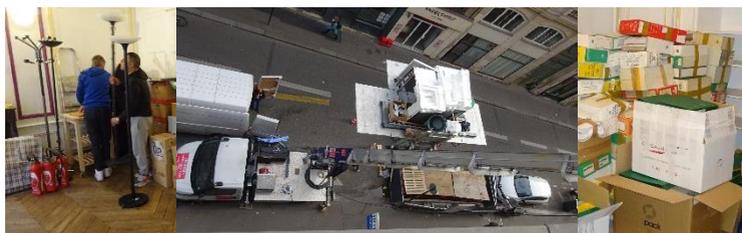
Françoise Doré<sup>3</sup>, avec ses plus de 30 années de connaissance de Cotravaux, a été la cheville ouvrière de l'archivage de tout ce qui devait partir vers le ministère : la vie de Cotravaux jusqu'en 2000. Elle est ainsi régulièrement revenue rue Clichy pour trier, classer, identifier, répertorier...

Travail de qualité, salué par le Ministère ! Merci Françoise !

Le 25 janvier, 98 caisses d'archives, quittaient le 11 rue de Clichy.

### **Un déménagement le 10 février**

Ce vendredi matin 10 février à 8 h, une équipe d'une dizaine de déménageurs, 3 camions, un



---

<sup>3</sup> Déléguée nationale de Cotravaux de 1993 à 2020, Françoise Doré siégeait auparavant à Cotravaux en tant que représentante du SCI. Elle est à la retraite depuis janvier 2021.

monte-meuble se présentaient au 11 rue de Clichy. A midi, tout était descendu, un camion allait décharger à Concordia, un autre s'acheminait vers un box, et le troisième emportait les papiers à détruire et tout ce qui allait vers la déchetterie...

Une salle bien vide, qui aura vécu ces soixantes dernières années au rythme de réunions, CA,



AG, groupes de travail, rencontres internationales...



mais aussi des repas et des fêtes, des ateliers créatifs... autour de ces emblématiques tables et chaises... que vous retrouverez aujourd'hui dans les locaux de Concordia !



## Chapitre 5



Autour du Service National

## De la conscription au service militaire pendant la guerre d'Algérie

**1798 : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie »**

Conscription « **universelle et obligatoire** » pour les hommes de 20 à 25 ans, instaurée après la Révolution le service militaire est de 5 ans. Les conscrits sont mobilisables en temps de guerre pour renforcer les armées professionnelles.

« **Tirage au sort et remplacement** » ces deux principes instaurés au début du 19<sup>ème</sup> siècle persistent près d'un siècle.

1905 : « **Service obligatoire, égalitaire et universel** » de 2 ans, plus de tirage au sort ni de dérogations.

Guerre d'Algérie 1954 – 1962 : plus de la moitié de l'armée est constituée d'appelés (service militaire de 30 mois). Les réfractaires à la guerre d'Algérie, insoumis, déserteurs, objecteurs de conscience, sont incarcérés.

**Depuis, les appelés ne sont plus mobilisés dans les armées lors de conflits, et la reconnaissance d'un statut d'objecteur de conscience s'est imposée.**

### **1959 – Création de Cotravaux**

**Création de Cotravaux en tant qu'association de « *Co-gestion du travail volontaire des jeunes* »**

Au côté des 9 associations fondatrices, le Haut-Commissariat à la Jeunesse et 4 ministères (Intérieur, Armées, Agriculture, Construction) participent à la création de Cotravaux. Maurice Herzog préside l'AG constitutive du 26 mai.

C'est la [Commission Armées-Jeunesses](#) (CAJ), créée en 1955, qui siège à Cotravaux pour le ministère des Armées.

Cotravaux devient membre de la CAJ et participe (irrégulièrement) à ses travaux.

## **1963 - Naissance d'un « service civil »**

**Janvier 1963** : Contrat avec le ministère de la Justice pour organiser les premiers chantiers d'objecteurs de conscience alors incarcérés au centre pénitentiaire de Mauzac (Dordogne). Sous la responsabilité de Cotravaux, le Service Civil International peut ainsi ouvrir le premier chantier en avril 1963.

**Décembre 1963** : Promulgation de la LOI *relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement (Service militaire)*. Un « service civil » est ainsi reconnu, il est deux fois plus long que le service militaire. Cotravaux et ses associations accueilleront des Objecteurs de Conscience jusqu'à la fin des incorporations.

## **Le « service national »**

### **1965 : le service militaire devient « service national »**

*Art. 1er. — Tous les citoyens français de sexe masculin doivent le service national de dix-huit à cinquante ans. Ils en accomplissent les obligations d'activité s'ils possèdent l'aptitude nécessaire et médicalement constatée.*

*Des dispenses des obligations d'activité peuvent être accordées dans les cas prévus par la présente loi.*

*Art. 2. — Le service national comprend :*

- le service militaire destiné à répondre aux besoins des armées ;
- le service de défense destiné à satisfaire les besoins de la défense, et notamment de la protection des populations civiles, en personnel non militaire le service de l'aide technique qui contribue au développement des départements et territoires d'outre-mer ;

- le service de la coopération technique en faveur des Etats étrangers qui en font la demande

1970 : le service national, de 1 an, est ouvert aux femmes volontaires.

1972 : mise en place du Code du service national.

1976 : développement des protocoles avec des administrations pour des missions civiles (ville, rapatriés, handicapés, environnement, anciens combattants, santé, culture et CEA)

1983 : le service des objecteurs de conscience est inscrit dans le code du service national, au côté des autres formes civiles de service national. La durée de ce service est fixée à 24 mois, alors que celui de la coopération est de 16 mois et le service militaire de 12 mois.

## 1996 – 2000 - Réforme du service national et volontariats civils

### Le débat national sur la Réforme du service national

23 février 1996 : [Discours de M. Jacques Chirac](#), Président de la République, *sur la réorganisation et la professionnalisation de l'armée, la modernisation de l'industrie de défense et le projet de suppression du service national.*



Mars à mai 1996 : Débat sur l'avenir du service national

[Les questions ?](#) , le [Livret d'introduction au débat](#) , et les [Résultats du débat](#)

Projet de loi portant réforme du service national, n° 3177, déposé le 27 novembre 1996, qui prévoit des obligations : le recensement et la participation à un « rendez-vous citoyen » (5

jours entre 18 et 25 ans) et des volontariats (de 9 à 24 mois, entre 18 à 30 ans), militaires et civils.

Navette parlementaire [Assemblée nationale](#) / [Sénat](#) jusqu'en avril 1997.

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, les élections portent la gauche au pouvoir, Lionel Jospin est nommé premier ministre de ce gouvernement de cohabitation. Un nouveau projet de loi est déposé par Alain Richard, ministre de la Défense. [La loi portant réforme du service national](#) promulguée le 28 octobre 1997 instaure une obligation réduite : le recensement et une *journée d'appel de préparation à la défense* (qui deviendra avec la loi sur le service civique en 2010 «*journée défense et citoyenneté*»), et des volontariats. Les dispositions concernant les volontariats civils sont renvoyées à une loi ultérieure, déposée en mars 1999 et [adoptée en mars 2000](#).

- **Mai 1996** : [Audition de Cotravaux par la Commission Armées Jeunes](#) (Cotravaux renoue alors avec la Commission Armées-Jeunesse et participera à ses travaux pendant une dizaine d'années).
- **Juin 1996** : [Point de vue sur la réforme du Service National](#) Motion adoptée par l'AG de Cotravaux le 15 juin 1996.
- **Décembre 1996** : [Prise de position du CA de Cotravaux sur le futur volontariat du Service National](#) introduit par le Projet de loi présenté par le Gouvernement en novembre 1996.
- **Février 1997** : [Note de Cotravaux sur le Projet de loi sur la réforme du service national](#) tel qu'adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture.

## 2010 – Loi créant le service civique, dans le code du service national

### La création du service civique, nouvel élément fort du service national

**Présidentielles 2007** : déclaration de Nicolas Sarkozy le 3 septembre 2006. [Propositions pour la jeunesse](#) et [Programme](#).

Alors qu'un « *Service civil volontaire* » avait été créé en 2006, [rattaché au code de l'action social et des familles](#), Nicolas Sarkozy veut créer un « *un service civique obligatoire de 6 mois* » (Civique = il peut être civil ou militaire. Obligatoire = il faut légitimer cette obligation de service, d'où son rattachement au Code du service national... ).

La création de ce service sera confiée à Martin Hirsch, nommé haut-commissaire à la Jeunesse. Un « [Livre vert \(juillet 2009\)](#) » est publié à l'issue des travaux de la Commission sur la politique de

la jeunesse, avec comme proposition (55) « *Faire du Service Civique une étape naturelle dans la vie des jeunes* ».

C'est sous forme de « [Proposition de loi relative au service civique](#) » que le texte sera étudié, au [Sénat](#) puis à [l'Assemblée Nationale](#). La [Loi relative au service civique](#) sera promulguée le 10 mars 2010, le [Code du service national](#) sera modifié pour intégrer le service civique : *Les citoyens concourent à la défense et à la cohésion de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel. Article L111-2 Le service national universel comprend des obligations : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux. Il comporte aussi un service civique et d'autres formes de volontariat.*

- **2008 (juin) :** [Contribution de Cotravaux au débat sur un service civique](#)

- **2009 (décembre)** : [Communiqué de Cotravaux](#) sur la Proposition de loi Service Civique
- **2013 (avril)** : sur décision du Président de la République, François Hollande, des jeunes en service civique sont invités à participer à une animation lors du défilé du 14 juillet. Par un [Courrier au Président de la République](#) , Cotravaux explique pourquoi il ne sera pas proposé à des jeunes accueillis dans le réseau d'y participer.

## **2019 – Mise en place du SNU**

### **Création du « Service National Universel »**

**Présidentielles 2017 :** dans le programme d'Emmanuel Macron, [un service militaire obligatoire et universel](#), qui deviendra « *service national universel* ». Mise en place en 2019 sur la

base du volontariat, le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général sont identifiés dans la partie réglementaire du Code du service national, dans « [Autres formes de volontariat](#) ». Le SNU ne fait pas encore l'objet d'une loi. (Voir page du [site](#) et du [Wiki](#) Cotravaux pour historique).

• **2018 (novembre) :** [Communiqué de Cotravaux](#) après la nomination de Gabriel Attal secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, notamment pour mettre en place le Service National Universel. Au sein du réseau, de nombreux échanges ont eu lieu sur le SNU, et notamment lors de la plénière de mars 2020, avec des arguments « pour » et « contre » participer aux séjours SNU, repris dans [Y participer / Ne pas y participer](#)

## Partie II

*Exemples d'actions*

## Chapitre 6



Action Algérie

## **Une histoire d'actions et d'échanges avec les associations algériennes Des programmes inter-associatifs particuliers dans les années 1990**

Engagées dès les années 1930, les relations entre des associations françaises et l'Algérie se sont poursuivies jusqu'à ce jour, avec des actions évoluant selon les périodes : des premiers chantiers en 1937 aux années noires de la guerre d'Algérie où la solidarité s'exprime d'une autre manière ; du développement des envois de volontaires long terme et le renouveau des chantiers en Algérie avec la première association algérienne de service volontaire (JTVA) après l'indépendance à l'instauration d'un mouvement de jeunesse unique sous l'ère Boumédiène ; de la renaissance des associations et des échanges dans les années 80 aux années de violence et de terrorisme qui ont contraint à l'exil nombre

d'Algériens et d'Algériennes... Si les envois en Algérie n'ont guère repris, les accueils en France se sont maintenus jusqu'en 2019 (entre 20 et 30 bénévoles et volontaires d'Algérie par an). Après le coup d'arrêt « COVID », les échanges restent soumis aux aléas des relations politiques entre la France et l'Algérie, notamment pour la délivrance de visas. La récente « Déclaration d'Alger pour un Partenariat renouvelé entre la France et l'Algérie » (27/08/2022) devrait ouvrir de nouvelles perspectives !

### **1993 : « 150 jeunes français solidaires de l'Algérie »**

Dans les années 1980-90, les échanges avec l'Algérie sont importants : 80, 100, et jusqu'à 180 bénévoles algériens sont accueillis en France sur les chantiers, alors que des bénévoles de France participent à des chantiers en Algérie.



En 1993, le Ministère algérien de la Jeunesse et l'Ambassade de France en Algérie veulent réaliser une opération importante, mobilisant 300 jeunes, français et algériens. Les associations de Cotravaux sont sollicitées pour envoyer 150 jeunes français, bénévoles et animateurs, participer à des chantiers organisés par deux associations partenaires en Algérie : l'ACAAEJ et la TOUIZA.

Ce défi a été relevé par plusieurs associations du réseau, qui se sont coordonnées pour promouvoir cette action, organiser des sessions de formation, répartir les jeunes sur les chantiers

proposés par les associations algériennes, organiser le voyage des 150 jeunes...

Dans un contexte algérien déjà instable (montée en puissance du FIS, crise politique et économique), où le terrorisme se développe, la présence des 150 jeunes français, aux côtés de bénévoles algériens, est un témoignage de solidarité et un moment fort de rencontres et de découverte mutuelle. Cette opération a été maintenue malgré le contexte, avec une attention particulière pour la sécurité des bénévoles, et le retour à Marseille de tous les jeunes a été un vrai soulagement, pour l'Ambassade de France comme pour les associations en France et en Algérie.

### **1994 : « Accueil et formation de cadres associatifs algériens »**

Un an plus tard, la situation se dégrade, les attentats terroristes se multiplient, les libertés de circulation et d'action se restreignent. Les

responsables associatifs algériens sont directement ou indirectement menacés, de par leur engagement politique, associatif, social... Toujours en relation avec l'Ambassade de France en Algérie, et avec le soutien du Ministère des affaires étrangères, un programme inter-associatif « *Accueil et formation de cadres associatifs algériens* » est mis en place en 1994. Ce programme a permis à des jeunes et des responsables des associations algériennes de venir en France participer à des actions ou des formations, mais aussi de vivre un moment en dehors de la pression quotidienne et de la violence en Algérie.

Avec la mobilisation de membres des associations, une dizaine de responsables associatifs contraints de quitter l'Algérie pour des raisons de sécurité ont été accueillis et accompagnés dans leurs démarches pour rester en France.

### **Documents de référence :**

- **Opération "150 jeunes français solidaires de l'Algérie"** - [Livret](#) reprenant l'histoire des relations des associations françaises avec l'Algérie pour préparer les 150 jeunes devant participer à un chantier en Algérie en août 1993.
- Programme inter-associatif « [Accueil et formation de cadres associatifs algériens](#) » en 1994 et [note interne](#) sur le bilan 1994 des accueils

## Chapitre 7



Cotravaux dans les instances consultatives – Le  
Conseil National de la Vie Associative

## Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA)

### **Historique**

*En 1981, le ministre du Temps libre, André Henry, en concertation avec les coordinations associatives, lance un projet de loi pour la promotion de la vie associative qui envisage notamment la création d'un comité national et d'un fonds de développement pour la vie associative. C'est ainsi que le C.N.V.A. est créé le 25 février 1983. Un décret du 31 décembre 1985 élargit la représentation des secteurs associatifs. Enfin, le décret du 13 mai 1996 actualise la répartition des sièges entre les différents secteurs associatifs, donne voie consultative aux représentants des ministres concernés par la vie associative et prévoit la création sur décision du Premier ministre de groupes de travail mixtes associant les représentants des associations et les administrations.*

### **En 2011, le CNVA a été remplacé par le HCVA : Haut Conseil à la vie associative**

**<https://www.associations.gouv.fr/hcva-237.html> .**

*« Créé le 28 juin 2011 auprès du Premier ministre, le HCVA est une instance d'expertise et de dialogue avec les associations qui remplace le Conseil National de la Vie Associative (CNVA). L'objectif poursuivi est d'enrichir le dialogue entre les pouvoirs publics et les associations et d'améliorer la pertinence des mesures prises par les pouvoirs publics.*

*Fondé sur les compétences et l'expertise de ses membres, et non pas sur la représentativité des associations ou de leur secteur d'activité, le HCVA comprend 25 membres du monde associatif (salariés ou bénévoles) reconnus pour leur compétence en matière de communication, droit et fiscalité, gestion comptable et financière, partenariats public/privé, ressources humaines, dialogue civil, cadre européen, cinq personnalités qualifiées sans considération pour une éventuelle activité associative, des représentants des ministères chargés de la jeunesse et de la vie associative, de la cohésion sociale, de la culture, de l'environnement, de la justice, du budget, de la santé, des sports, de l'intérieur, de l'économie, de la ville et de l'éducation nationale.*

En 1996, le CNVA était composé de 70 membres représentant les différents secteurs de la vie associative (proposés par les différents ministères, après consultation des coordinations associatives nationales, nommés par le Premier ministre pour des mandats de 3 ans). Pour le secteur Jeunesse Éducation Populaire, c'est le CNAJEP qui proposait la liste au ministre chargé de la Jeunesse. Cotravail a ainsi été membre

du CNVA entre 1993 et 2011, en tant que suppléant ou titulaire (mandat 2000 - 2003).

Les représentant·e·s de Cotravail se sont investis dans différents groupes de travail du CNVA, et notamment

- Vie associative et décentralisation (1993 – 1995 / Jean Bourrieau)
- Bénévolat / Volontariat / Salarial / groupes évoluant selon les périodes, les lois instaurant des volontariats, les autres mesures touchant la jeunesse (emplois jeunes...). Jean Bourrieau, et Véronique Busson (associée aux groupe de travail se créant autour des volontariats dès 1998, comme titulaire en 2000-2003, et participante aux groupes sur volontariats et service civil volontaire dans les derniers mandats du CNVA).
- Vie associative et animation territoriale (2000 – 2002 / Françoise Doré) avec une recherche-action durant l'année 2002.

L'Union REMPART a été très tôt membre du CNVA (au titre de la Culture) et d'autres

personnalités du réseau ont aussi été membres du CNVA, pour d'autres coordinations associatives, comme Denis Maïer pour le CELAVAR.

- Nominations de Cotravail dans les différentes mandatures du CNVA
- 1993 : Jean Bourrieau - Suppléant
- 1996 : Jean Bourrieau (Suppléant de la Fédération Léo Lagrange)
- 2000 : Véronique Busson (Titulaire)
- 2004 : Véronique Busson (Suppléante)
- 2007 : Charles Fournier (Suppléant de l'Arche en France)

## Chapitre 8



« AMICUS » 2008/2011

## 2008

Août 2008 : La Commission européenne lance un appel à proposition pour mettre en œuvre une "Action préparatoire" : AMICUS « *Association of Member States Implementing a Community Universal Service/Association des États membres instaurant un service civique universel* ». Le choix des mots n'est pas anodin.

La France a un « *Service civil volontaire* » depuis 2006, mais, pour Nicolas Sarkozy, élu Président de la République en 2007, c'est un « *Service civique* » qu'il s'agit de développer.

En avril 2007, l'Institut Montaigne publie un rapport : « [Après Erasmus, Amicus. Pour un service civique universel européen](#) ». Le Parlement européen adhère à cette idée et décide de mener ce projet. La Commission européenne accepte de financer et lance l'Action préparatoire « Amicus ».

En mars 2008, le Président de la République confie à Luc Ferry le soin d'étudier la mise en place d'un service civique :

*« L'engagement des jeunes est au cœur du programme que j'ai défendu au cours de la campagne présidentielle. Parmi ses mesures phares figure la mise en place d'un service civique. En permettant à chaque jeune de consacrer un temps de sa vie à des actions*

*d'intérêt général, il contribuera à forger le lien social, transmettre les valeurs de citoyenneté, créer les conditions d'un brassage des jeunes Français. Je suis convaincu de l'importance de ce projet pour l'avenir de la France et de l'attachement de nos concitoyens aux valeurs qu'il incarne. Il ne faut toutefois pas ignorer la difficulté d'une telle entreprise. Son périmètre ultime pourrait englober la totalité d'une classe d'âge.» (...) «Vous vous attacherez à la dimension internationale du sujet. Certains jeunes auront envie de vivre ce temps d'engagement dans le cadre d'une mobilité à l'étranger. Il faut les y encourager. Les projets qu'ils construiront doivent pouvoir dépasser l'échelle de notre pays, pour s'inscrire dans une dimension plus large, notamment européenne. Pour bâtir l'Europe de demain, les initiatives de sa jeunesse doivent être encouragées dans tous les domaines d'intérêt général, actions caritatives, éducatives, sportives et culturelles... ».* (Extraits Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société, le 18 mars 2008).

Le rapport « [POUR UN SERVICE CIVIQUE](#) » est publié en septembre 2008.

## **APPEL A PROPOSITIONS - AMICUS – Action préparatoire**

### **2. OBJECTIFS**

#### **2.1. Objectifs généraux**

L'Action préparatoire Amicus vise à :

- promouvoir le caractère transnational des placements de jeunes dans des activités de service civique et de volontariat ;
- favoriser l'émergence d'un cadre européen facilitant l'interopérabilité des offres de service civique et de volontariat pour les jeunes, existant dans les Etats membres ;
- permettre une phase de test et d'évaluation à travers des projets concrets de coopération européenne (dimension transnationale) dans le domaine du service civique et du volontariat des jeunes.

## **2.2. Objet de l'appel à propositions**

- L'appel à propositions vise à soutenir des projets transnationaux de service civique et de volontariat composés d'une part, d'activités de sensibilisation et de recherche, et d'autre part, d'activités de placement de jeunes au sein de l'Union européenne. Cet appel à propositions soutiendra des projets proposés par des structures de service civique ou des organisations de la société civile n'ayant jusqu'alors pas, ou quasiment pas, mis en

oeuvre de telles actions sur un plan transnational.

- Les bénéficiaires participeront au processus de réflexion mis en place par la Commission européenne sur la dimension transnationale du service civique et du volontariat des jeunes, en particulier concernant les standards de qualité minimale et les modalités d'organisation à même d'assurer une interopérabilité des systèmes nationaux.

Les projets sélectionnés devront mener les activités suivantes :

- informer les citoyens, en particulier les jeunes, et les sensibiliser à la thématique en question ;
- produire un document qui, d'une part, évalue l'expérience de placement de jeunes dans le cadre de l'Action préparatoire Amicus, et d'autre part, expose et analyse le contexte national (état des lieux) notamment par rapport à la thématique du service civique et à l'ouverture transnationale de telles activités ;
- placer des jeunes dans des projets de service civique et de volontariat à l'étranger.

Des associations nationales membres de Cotravaux souhaitaient s'engager dans ce projet mais ne pouvaient y répondre seules. Le choix a été fait de répondre collectivement, sous couvert de Cotravaux, avec les 5 associations partie prenante (Compagnons Bâtitisseurs, Concordia, Service Civil International, Solidarités Jeunesses, Union REMPART), chaque association sollicitant ses partenaires européens pour accueillir des volontaires.

Fin octobre 2008, Cotravaux déposait un dossier de candidature, retenu par la Commission européenne.

Le projet était lancé en 2009, suivi par le Groupe Volontariats, coordonné administrativement et financièrement par Cotravaux.

## 2009 – 2010

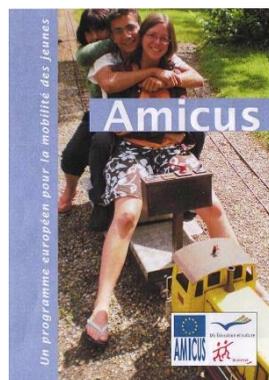
### **Préparation avec les partenaires et envoi de volontaires :**

Les conditions financières, les démarches administratives et le fait qu'il n'y avait pas de réciprocité prévue (accueil et envoi simultanément) et qu'il aurait fallu que les partenaires déposent eux-mêmes un dossier dans leur pays pour pouvoir envoyer des volontaires en France, ont pu décourager des partenaires potentiels, mais 16 associations, partenaires des associations françaises, ont rejoint le projet.

L'intégration de jeunes « ayant moins d'opportunités » était un objectif, partagé entre associations françaises et certains des partenaires.

- ✓ Le dossier prévoyait l'envoi de 35 jeunes : 25 ont finalement été accueillis dans ce cadre

- ✓ Sur les 16 partenaires, 12 ont accueilli des volontaires
- ✓ Les projets étaient prévus dans 15 pays de l'Union européenne, ils se sont concrétisés dans 11 pays : Allemagne, Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie.



Un [Livret](#) retrace l'expérience des volontaires

## Évaluation de l'action AMICUS avec les partenaires – Octobre 2010 à Paris

- ✓ Des représentants des 5 associations françaises et de Cotravail
- ✓ De **9 partenaires européens**
- ✓ **La participation de :**  
**Martin Hirsch**, Président de l'Agence du

Service Civique nouvellement créée et  
de  
**Pascal Lejeune**, Chef d'Unité - Direction  
Education et Culture - Commission  
Européenne

## 2011 : Rapport d'évaluation et de recherche – Action AMICUS

Cotravaux était chargé de la production du document d'état des lieux et d'évaluation prévu dans l'Appel à propositions. [Rapport d'évaluation et de recherche](#)

### **SOMMAIRE**

RAPPEL DE L'OBJET DE L'APPEL À PROPOSITION AMICUS  
QUELQUES DONNÉES CONCERNANT LES JEUNES AYANT  
PARTICIPÉ À AMICUS  
ÉVALUATION DE L'ACTION AMICUS AVEC LES PARTENAIRES  
: 7 ET 8 OCTOBRE 2010 À PARIS

UN OUTIL POUR PARTAGER L'EXPÉRIENCE : LE LIVRET  
AMICUS

TEMPS MOBILISÉ POUR LA RENCONTRE DE PARTENAIRES ET  
LE LIVRET

SERVICES NATIONAUX ET CADRES DE VOLONTARIAT

LES CADRES DE VOLONTARIAT EN FRANCE ET LA  
DIMENSION EUROPÉENNE

LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE À L'ÉTRANGER



Cotravaux